

Convocation du Conseil Municipal l'an deux mil vingt-deux, onze octobre. Le Maire de Saint-Seurin-de-Prats certifie que les membres du Conseil Municipal ont été dûment convoqués le mardi dix-huit octobre deux mil vingt-deux en séance ordinaire à vingt heures trente.

ORDRE DU JOUR

- Délibération prêt– investissements 2021-2022
- Décision modificative n°1 budget primitif 2022
- Convention de modernisation du parc d'éclairage public
- Tarifs location salle municipale 2023
- Rapports sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif 2021 de la Communauté de Communes Montagne Montravel et Gurson
- Comptes rendus des réunions et commissions
- Questions diverses

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2022

PRÉSENTS : MME IBERTO ex-POINTET – M. CAMUS - MME VASSEAUD - M. BATTISTON – MMES CLAVERIE - VAUNAC – GUIHENEUF - MM. BIERNE – BIASOTTO – MME LAGORCE – M. BOURNET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GUIHENEUF Isabelle

- **Approbation à l'unanimité du compte-rendu de séance du 19 septembre 2022**

DÉLIBÉRATION PRET– INVESTISSEMENTS 2021-2022

Après avoir fait le point sur les besoins de financement pour les travaux d'investissements 2021 et 2022, Madame le Maire propose de réaliser un emprunt et présente les propositions de la Caisse d'Epargne, du Crédit Mutuel, de la Banque des territoires, de la Banque Populaire et du Crédit Agricole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire un emprunt de 50 000 € auprès du Crédit Agricole pour une durée de 10 ans. Le taux effectif choisi est de 2,80 %. Deux cent euros de frais de dossier seront engagés.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRIMITIF 2022

Suite à l'approbation de la demande de prêt à hauteur de 50000 € pour le financement investissements 2021-2022, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'inscrire ces modifications dans le budget primitif 2022.

Madame le Maire propose les décisions modificatives suivantes :

<i>FONCTIONNEMENT - DÉPENSES</i>		
60611	Eau et assainissement	+ 1 000,00 €
60612	Energie – Electricité	+ 3 000,00 €
60623	Alimentation	+ 2 000,00 €
60628	Autres fournitures non stockées	+ 1 000,00 €
60631	Fournitures d'entretien	+ 1 000,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	+ 1 000,00 €
6064	Fournitures administratives	+ 1 000,00 €
6068	Autres matières et fournitures	+ 1 000,00 €
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	+ 2 500,00 €
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	+ 2 500,00 €
615231	Entretien et réparations voiries	+ 3 448,74 €
61551	Matériel roulant	+ 1 000,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	+ 2 000,00 €
<i>FONCTIONNEMENT - RECETTES</i>		
023	Virement à la section d'investissement	- 22 448,74 €
<i>INVESTISSEMENT – RECETTES</i>		
021	Virement à la section de fonctionnement	- 22 448,74 €
1323	Départements	- 15 217,50 €
1341	Dotations d'équipement des territoires ruraux	- 12 333,76 €
1641	Emprunts en euros	+ 50 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les décisions modificatives du budget comme indiquées dans le tableau ci-dessus.

CONVENTION DE MODERNISATION DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le diagnostic complet des installations d'éclairage public de la commune, s'inscrivant dans le cadre de la modernisation du parc d'éclairage public « Nouvelle donne », réalisé par le SDE 24. Ce diagnostic met en évidence une vétusté des installations, de l'ordre de 33 %.

Après présentation, elle propose au Conseil Municipal de réfléchir à la décision de s'inscrire dans ce projet par la signature d'une convention avec le SDE 24. Cette éventuelle décision sera prise lors du prochain conseil municipal.

TARIFS LOCATION SALLE MUNICIPALE 2023

Au vue de la hausse des prix de l'énergie, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de modifier les tarifs de location de la salle municipale. Ces tarifs seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2023. Madame le Maire donne la parole à Mme VASSEAUD Sophie, 2^{ème} adjointe, qui présente le projet d'une nouvelle tarification. Après discussion, la décision sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF 2021 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, à toute collectivité organisatrice d'un service public d'eau potable ou d'assainissement, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service. Ce rapport doit être transmis aux communes adhérentes ayant transféré leur compétence pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Madame le Maire présente les rapports sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif (périmètre du service exploité en régie) et non collectif de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson, relatifs à l'exercice 2021 à laquelle la Commune a transféré cette compétence, approuvés par délibération du Conseil Communautaire du 27/09/2022 et auquel a été jointe la note annuelle d'information de l'Agence de l'eau, prévue par la Loi N° 2010-788 du 12 Juillet 2010.

Au vue de cet exposé, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les rapports sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson, relatifs à l'exercice 2021.

COMPTE-RENDUS DES RÉUNIONS ET COMMISSIONS

- Commission « Assainissement », le mardi 20 septembre 2022 : M. BOURNET Laurent absent à la réunion.
- Congrès National des Maires Ruraux de France, le samedi 1^{er} octobre 2022 : Madame le Maire évoque les sujets abordés lors des conférences auxquelles elle a participé. Le matin, conférence sur les déserts médicaux en ruralité et l'après-midi, assemblée général de l'AMRF présidé par Michel FOURNIER.
- Réunion SMDE 24, le jeudi 6 octobre 2022 : M. BATTISTON Gérard, 3^{ème} adjoint, absent à la réunion.
- Réunion « J'aime mon canton », le lundi 10 octobre 2022 : Mme VASSEAUD Sophie, 2^{ème} adjointe, indique que cette réunion portait sur la programmation des animations pour le téléthon. Elle précise la date retenue pour notre commune, le samedi 03 décembre 2022.
- Réunion SIVOS, le mardi 18 octobre 2022 : Mme CLAVERIE Thérèse informe que lors réunion a été fait un point sur les effectifs et les nombres d'inscrits (121 inscrits pour le lycée et 193 pour le collège de Vélines). Elle indique qu'il y a une hausse d'inscription et dossiers fait en ligne. Une demande de subvention pour un remplacement d'un abri de bus a été faite par la commune de Lamothe Montravel.

QUESTIONS DIVERSES

• PROCÉDURE DE RÉTABLISSEMENT / EFFACEMENT DE DETTES

Madame le Maire expose au Conseil Municipal :

La Commission de surendettement des particuliers de la Dordogne a constaté la situation de surendettement de Mme M.M le 30 Juin 2022.

Le 06 septembre 2022, cette commission a décidé d'imposer une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire. Cette mesure entraîne l'effacement des dettes à la date de la décision.

Cette mesure s'impose au comptable comme à l'ordonnateur.

Il faudra pour constater cet effacement de dettes des titres dus à la collectivité à hauteur de 571,73 €, émettre un mandat au compte 6542 justifié par une délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'admission en créances éteintes d'un montant global de 571,73 € et charge Madame le Maire d'émettre le mandat relatif à cette procédure.

• NOMINATION CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Madame le Maire indique au Conseil Municipal, qu'il y a lieu de nommer un correspondant incendie secours avant le 1^{er} novembre 2022 au plus tard. Elle rappelle qu'il appartient au Maire de désigner le correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou les conseillers municipaux. Sous l'autorité du maire, le CIS peut :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

M. CAMUS Jean-Michel, premier adjoint, est désigné correspondant incendie et secours.

• ILLUMINATIONS DE NOEL

Madame le Maire donne la parole à Mme VASSEAUD Sophie, 2^{ème} adjointe, qui présente le devis de la société ADNLIGHT et rappelle au Conseil Municipal qu'un contrat triennal est en cours.

• REMERCIEMENTS

Madame le Maire fait part des remerciements adressé par Michel NICOULEAU, président de l'Amicale Laïque, pour l'octroi de la subvention accordée par le Conseil Municipal.

Séance levée à 23h15

Madame le Maire,